



Très-Saint-Rédempteur

Note d'information - Septembre 2021



Collecte de branches Semaine du 18 octobre 2021

Inscription obligatoire avant le 13 octobre
par téléphone au 450 451-5203 poste 221 ou par
courriel au recep@tressaintredempteur.ca
(SVP, mentionner nom, adresse, numéro de téléphone et estimation de la quantité de branches à déchiqueter)

- Les branches devront être déposées en bordure de la voie publique avant le 17 octobre;
- Assurez-vous de ne pas empiéter sur la voie publique;
- Les branches doivent être disposées dans le même sens (sinon elles ne seront pas ramassées);
- Le diamètre des branches ne doit pas dépasser 15.24 cm (6 pouces);
- Il ne doit pas y avoir de racines, de sable ou de terre;
- Les quantités jugées excessives pourraient ne pas être ramassées (3 à 4 pieds de haut par 7 à 8 pieds de large maximum);
- Branches d'aubépine, souches, buches, vignes, résidus de jardin, planches de bois et matériaux de construction ne seront pas ramassés;
- Les branches de conifères sont acceptées;
- **Les branches issues de l'abattage d'un arbre ou d'un défrichage ne sont pas ramassées par l'entreprise.**

Collecte de feuilles Vendredi 29 octobre 2021

- Seuls les sacs en papier sont acceptés;
- Veuillez ne pas utiliser de ruban adhésif pour fermer les sacs;
- Aucune terre, aucune branche, aucune roche ne sera ramassée;
- L'inscription n'est pas nécessaire pour cette collecte;
- Les sacs doivent être au bord de la route avant 7 h le matin.



Subvention municipale pour activité de loisirs et camp de jour

La Municipalité accorde, sur présentation d'un justificatif, une subvention pour les enfants inscrits à une activité de loisirs extrascolaire ou un camp de jour. La Municipalité souhaite ainsi encourager chaque enfant à pratiquer une activité de loisirs, afin de se socialiser, de développer sa curiosité et son éveil, de faire de l'exercice physique ou de faire de nouveaux apprentissages.

La subvention est de 100 \$ maximum par année et par enfant.

Les activités admissibles* peuvent être sportives, artistiques, scientifiques, musicales, culturelles ou autre. Les camps de jour estivaux ou ayant lieu durant une autre période de l'année sont également admissibles.

Plusieurs activités peuvent être présentées lors d'une demande de remboursement. Dans ce cas, les montants seront cumulés lors de l'octroi de la subvention municipale, dans la limite de 100 \$ par année et par enfant.

Pour bénéficier de la subvention, l'enfant doit être en âge d'être scolarisé, c'est-à-dire être âgé d'au moins 5 ans au 30 septembre de l'année de la demande. Il ne doit pas avoir plus de 17 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Veuillez consulter la *Politique définissant les modalités d'octroi de la subvention municipale pour activités de loisirs et camp de jour* afin de connaître toutes les conditions. Vous la trouverez, ainsi que le formulaire de demande, sur notre site Internet ou au bureau municipal.

La date limite pour soumettre votre demande cette année est le 23 novembre 2021.

** L'administration municipale est seule juge de l'admissibilité des activités qui font l'objet d'une demande de subvention et se réserve le droit de refuser une ou plusieurs activités proposées par les parents dans leur demande de subvention si elle estime cette ou ces activité(s) inappropriée(s).*

Recherche de personnel pour les élections municipales

Le Président d'élection est en période de recrutement afin de se constituer une banque d'employés pour être prêt à former des équipes de travail en vue d'éventuelles élections municipales.

La période de mise en candidature se déroulera du 17 septembre au 1er octobre 2021. Ce n'est qu'au terme de celle-ci que nous saurons si un scrutin doit être tenu le 7 novembre 2021.

Si vous souhaitez soumettre votre candidature afin de travailler aux élections, veuillez communiquer avec ces deux personnes **uniquement** :

M. Jean-Charles Filion, président d'élection
(450) 451-5203 poste 224
dir@tressaintredempteur.ca

ou

Mme Karine Jolicoeur, secrétaire d'élection
(450) 451- 5203 poste 227
recep@tressaintredempteur.ca

Les personnes retenues recevront un appel du Président d'élection.

Source : Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

